



En partenariat avec



Formation à la direction d'ensembles instrumentaux menant au Certificat Régional de Direction des Sociétés Musicales de la CMF

Période et durée : Octobre 2026 à juin 2027. La formation représente 102h.

Calendrier :

Inscription : Jusqu'au 13/09/2026

Confirmation d'inscription : 15 jours avant le début de la formation

Module 1 : Direction d'orchestre (Présentiel)

Samedi 9 janvier 2027 10h-17h00
Samedi 6 Mars 2027 10h-17h00
Samedi 27 mars 2027 10h-17h00
Samedi 17 avril 2027 10h-17h00
Samedi 22 mai 2027 10h-17h00
Samedi 5 juin 2027 10h-17h00
Samedi 26 juin 2027 10h-17h00
Samedi 3 juillet 2027 Examen

Module 2 : Analyse et harmonie (visioconférence)

Vendredi 9 octobre 2026 11h30-13h30
Vendredi 6 novembre 2026 11h30-13h30
Vendredi 20 novembre 2026 11h30-13h30
Vendredi 4 décembre 2026 11h30-13h30
Vendredi 18 décembre 2026 11h30-13h30
Vendredi 15 janvier 2027 11h30-13h30
Vendredi 29 janvier 2027 11h30-13h30
Vendredi 12 mars 2027 11h30-13h30
Vendredi 26 mars 2027 11h30-13h30
Vendredi 14 mai 2027 11h30-13h30
Vendredi 21 mai 2027 11h30-13h30
Vendredi 4 juin 2027 11h30-13h30

Module 3 : Instrumentation (visioconférence)

Vendredi 22 janvier 2027 10h-12h
Vendredi 5 février 2027 10h-12h
Vendredi 19 mars 2027 10h-12h
Vendredi 28 mai 2027 10h-12h
Vendredi 11 juin 2027 10h-12h
Vendredi 18 juin 2027 11h30-13h30

Module 4 : Commentaire d'écoute (visioconférence)

Vendredi 12 mars 2027 9h – 11h
Vendredi 26 mars 2027 9h – 11h
Vendredi 14 mai 2027 9h – 11h
Vendredi 21 mai 2027 9h – 11h
Vendredi 4 juin 2027 9h – 11h
Vendredi 18 juin 2027 9h – 11h

Module 5 : Projet artistique et culturel (visioconférence)

Vendredi 6 novembre 2026 9h-11h
Vendredi 20 novembre 2026 9h-11h
Vendredi 4 décembre 2026 9h-11h
Vendredi 18 décembre 2026 9h-11h
Vendredi 15 janvier 2027 9h-11h
Vendredi 29 janvier 2027 9h-11h

Date et lieu d'évaluation à définir avec le /la stagiaire

Tarification :

Module 1 : Direction d'orchestre

Individuel prise en charge employeur avec ou sans OPCO : 1720€ TTC

Individuel financement personnel (hors CPF) : 450€ TTC

Individuel financement personnel (bénévole non salarié au sein d'une structure adhérente à une structure CMF) : 300€ TTC

Module 2 : Analyse et harmonie

Individuel prise en charge employeur avec ou sans OPCO : 720€ TTC

Individuel financement personnel (hors CPF) : 360€ TTC

Individuel financement personnel (bénévole non salarié au sein d'une structure adhérente à une structure CMF) : 110€ TTC

Module 3 : Instrumentation

Individuel prise en charge employeur avec ou sans OPCO : 360€ TTC

Individuel financement personnel (hors CPF) : 180€ TTC

Individuel financement personnel (bénévole non salarié au sein d'une structure adhérente à une structure CMF) : 80€ TTC

Module 4 : Culture et commentaire d'écoute

Individuel prise en charge employeur avec ou sans OPCO : 360€ TTC

Individuel financement personnel (hors CPF) : 180€ TTC

Individuel financement personnel (bénévole non salarié au sein d'une structure adhérente à une structure CMF) : 80€ TTC

Module 5 : Projet artistique et culturel

Individuel prise en charge employeur avec ou sans OPCO : 540€ TTC

Individuel financement personnel (hors CPF) : 270€ TTC

Individuel financement personnel (bénévole non salarié au sein d'une structure adhérente à une structure CMF) : 100€ TTC

Profils stagiaires : Toutes personnes désireuses de développer et approfondir ses compétences de direction d'ensembles instrumentaux.

Pré-requis :

Avoir une pratique de la direction d'orchestre

Ou

Avoir vécu une formation d'initiation

Pré-requis matériel pour les modules en visioconférence :

Un poste informatique par stagiaire (Windows, Mac, Linux) connecté à internet avec :

- Un navigateur internet
- Écouteurs ou casque (pour un meilleur confort)

Un scanner/photocopieur

Condition d'entrée :

Sélection sur dossier :

- Niveau minimum requis : fin de deuxième cycle en formation musicale (brevet d'étude musicale) ou équivalent (cf. fiche de synthèse des acquis FM de la CMF)
- Curriculum Vitae
- Lettre de motivation mettant en avant : la raison pour laquelle le candidat veut suivre la formation et obtenir le CRDSM, s'il continuera à se former après l'obtention du CRDSM, comment il s'inscrit et/ou s'inscrira dans la pratique musicale collective et la vie associative par la suite, etc.

Ensembles supports : Ensembles à nomenclatures et niveaux variés dans la mesure du possible (Orchestres d'harmonie, orchestres symphoniques, Brassband, ensemble à géométrie variable, etc.).

Objectifs de formation :

- Acquisitions de compétences fondamentales à la direction d'ensembles instrumentaux ;
- Diriger, animer, encadrer (organiser et conduire des répétitions, concerts, etc.) ;
- Elaborer un projet artistique, une programmation musicale dans l'objectif de réalisation (concert, saison, événements culturels) ;
- Construire et gérer la dynamique de groupe ;
- Appréhender les spécificités et enjeux liés aux pratiques amateur (projet associatif, contexte territorial, publics, etc.).

Validation du Certificat Régional de Direction des Sociétés Musicales :

Le CRDSM s'obtient après validation de tous les modules de formation. L'ordre de validation des modules ne doit pas obligatoirement suivre l'ordre numérique.

Suivi des stagiaires :

- Transmission des offres de formation aux stagiaires afin qu'ils puissent continuer à développer leurs compétences (stages, formation au DADSM, Master-class, etc.).
- Mise en relation des ensembles instrumentaux cherchant des chefs avec les stagiaires ayant vécu la formation ;
- Recensement et suivi du parcours post-CRDSM des stagiaires.

Moyens pédagogiques :

- Cours
- Echanges entre pairs
- Mise en pratique avec ensemble support
- Fiches pratiques
- Bibliographie

Accessibilité :

Adaptation de la formation sur demande pour les personnes en situation de handicap. Contactez notre référente handicap en amont de votre inscription : **Jimena Ponce de Leon** — jimena.poncedeleon@cmf-musique.org / 01 55 58 22 87

Organisation de la formation :

- **Module 1 (42h) : Direction d'ensembles instrumentaux**

Modalité pédagogique : Présentiel

Formateur.ices : Julien Tessier

Compétences visées :

- La relation avec l'ensemble musical : la pertinence et la clarté des propos et des demandes, l'élocution, la précision des consignes, l'engagement dans les demandes et la direction, les corrections demandées (justesse, note, rythme, etc.), la méthode et la gestion du temps de travail, l'appréhension de ce qui peut être demandé à l'ensemble en fonction de son niveau, de sa concentration, de sa fatigue.
- Clarté de la vision musicale : Connaissance de la partition et de son contexte, l'écoute intérieure, la qualité des exemples musicaux, la gestion des tempi, la conduite des phrasés, la musicalité, la respiration, etc.).
- Précision du geste : Technique de battue, stabilité corporelle, la palette et la précision du geste, l'adéquation de la gestique avec chaque intention, l'utilisation de l'espace horizontal et vertical, l'indépendance des deux mains pour exprimer des paramètres musicaux différents, mais aussi le regard, l'expression faciale et corporelle.

Evaluation :

Evaluation devant jury de trois personnes :

1^{ère} partie avec ensemble support (20 minutes) : Séance de travail sur une pièce déjà travaillée par l'orchestre (grade 3). Le/la stagiaire fera un filage du passage travaillé à l'issue du travail. Cette pièce est travaillée en formation. Le jury choisira l'extrait travaillé le jour de l'épreuve.

2^{ème} partie avec ensemble support (20 minutes) : Séance de travail sur une pièce déchiffrée (grade 2) par l'orchestre le jour de l'épreuve. Le candidat reçoit le conducteur environ 3 semaines à l'avance. Chaque stagiaire travail sur une pièce ou extrait d'œuvre différent.

3^{ème} partie (environ 20 minutes) : Entretien sur :

- Le répertoire et l'histoire de l'ensemble musical concerné
- La direction musicale d'un ensemble musical
- L'ensemble des épreuves
- Le projet personnel du candidat, notamment à partir de sa lettre de motivation et de son curriculum vitae

Cette épreuve évalue la personnalité du/de la stagiaire, les relations humaines, la manière de s'exprimer, l'auto-évaluation, le montage de programme, la pédagogie.

Note minimale pour valider le module : 10/20

- **Module 2 (24 heures) : Analyse et Harmonie**

Modalité pédagogique : Présentiel (visioconférence possible selon les régions)

Formatrice : Maxine Aulio

Compétences visées :

Analyse : Développement des connaissances en lecture de clés (sol, fa 4, ut 1, ut 3, ut 4), intervalles (majeurs, mineurs, justes, augmentés, diminués), chiffrages et fonction des accords parfaits (complets, incomplets et avec altérations), de septième de dominante (avec et sans fondamentale) et de leurs renversements, ainsi que les degrés, cadences simples, tonalités simples (2 à 4 altérations), modulations et emprunts aux tons voisins et homonyme, notes étrangères et la manière de les indiquer sur la partition donnée.

Harmonie : Développement des compétences en terme de connaissance des règles de base de l'harmonie tonale : enchaînement des bons degrés selon le parcours tonal usuel, conduite des voix et des notes, ponctuation des phrases par les cadences, ainsi que l'utilisation et la réalisation des accords parfaits (complets, incomplets et avec altération), de septième de dominante (avec et sans fondamentale) et de leurs renversements, tonalité principale et modulations ou emprunts aux tons voisins (2 à 4 altérations), marche d'harmonie unitonale ou modulante aux tons voisins.

Evaluation : Evaluation continue, le formateur du module 2 propose un sujet par discipline qu'il corrigera. La note attribuée à ce sujet validera ou non le module 2.

Note minimale pour valider le module : 10/20

- **Module 3 (12 heures) : instrumentation**

Modalité pédagogique : Présentiel (visioconférence possible selon les régions)

Formatrice : Maxine Aulio

Compétences visées :

Ce module développe la connaissance des instruments (tessiture, écriture, technique, timbre, tonalité-transposition, organologie, timbre) et la capacité à transcrire une partition pour clavier en partition pour plusieurs instruments.

Evaluation : Evaluation continue, le formateur du module 3 propose un sujet par discipline qu'il corrigera. La note attribuée à ce sujet validera ou non le module 3.

Note minimale pour valider le module : 10/20

- **Module 4 (12 heures) : Culture et Commentaire d'écoute**

Modalité pédagogique : Présentiel (visioconférence possible selon les régions)

Formateur : Jean Bourdoncle

Compétences visées :

Ce module développe la capacité à appréhender les caractéristiques importantes d'une musique : Formation instrumentale et/ou vocale et/ou autre, Tempo/Mouvement, Métrique/Mesure, Ecriture, Nuances, Mode principal/Ton principal/Modulations si possible, Plan/Forme, Thème/Motif, Ambitus, Tessitures, Style, Langage, Epoque, Sphère géographique, Ecole, Compositeur/Groupe et Nom de l'œuvre.

Les œuvres et extraits abordés seront représentatifs de la pluralité des formations dirigées.

Evaluation : Evaluation continue, le formateur du module 4 propose un sujet par discipline qu'il corrigera. La note attribuée à ce sujet validera ou non le module 4.

Note minimale pour valider le module : 10/20

- **Module 5 (12 heures) : Projet associatif, artistique et culturel**

Modalité pédagogique : Visioconférence

Formateur : Dominique Joula

Compétences visées :

Ce module permet d'appréhender la méthodologie de projet, de sensibiliser les stagiaires à la réglementation juridique liée aux projets artistiques et d'acquérir des notions de médiation culturelle. Appréhension de la méthodologie de projet.

Evaluation :

- Ecriture d'un projet artistique à l'issue du module.
- Réalisation publique du projet devant un jury de 2 personnes.

N.B : Si le/la stagiaire n'a pas d'ensemble support pour la réalisation du projet, la fédération de la CMF mobilisera son réseau afin qu'il puisse mettre en œuvre son projet.

- Entretien (environ 20 minutes) portant sur le projet, sa réalisation, les problématiques abordées, les points positifs et le vécu du stagiaire.

Note minimale pour valider le module : 10/20